Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260929-20260924_56-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
de
LA ROCHE-JAUDY
ROCH AR YEODI
22450

Petites Cités de Caractère

Les Communes du Patrimoine Rural Bretagne

COMMUNE DE LA ROCHE-JAUDY
-CONSEIL MUNICIPAL-
Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA ROCHE-JAUDY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Roche-Jaudy, sous la présidence de Jean-Louis EVEN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : BONIFAY Paul, CATHELINE Yann, CHAROUSSET Annick, COADIC Danièle, COADIC Marie-Laure, COLIN Guillaume, CORDONNIER Laurent, DUGUAY Elodie, EVEN Jean-Louis, EVEN Marie, GAREL Romain, GAUTHERON Claudine, JEGOU Marie-France, LE DU Didier, LE ROUX Michel, LUCO Alain, MERLE Renaud, MEUR Jean-Luc, OLLIVIER-HENRY Julien, TOUPIN Aziliz, VARNIER Anaïs

Procurations : COLIN Sandrine pour COLIN Guillaume, CORBEL Tugdual pour GAREL Romain, FERRIER Florence pour COADIC Danièle, PIAT Sophie pour COADIC Marie-Laure, PRIGENT Jean-Yves pour LUCO Alain, SALIC Mireille pour MERLÉ Renaud

Absents :

Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Secrétaire de séance : GAREL Romain

Délibération 56 – 20260924_11

Cession parcelle B1010

La commune de la Roche-Jaudy souhaite céder le bien immobilier situé sur la parcelle n°22264 B 1010. Les domaines ont estimé la valeur de ce prix à 60 000 €.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2241-1 et suivants relatifs aux cessions de biens communaux,

VU l'avis des domaines,

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260929-20260924_56-DE

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt général de la commune de procéder à la cession de parcelles communales,

Le Conseil Municipal, à la majorité (deux contre, M. Catheline Yann, Mme Toupin Aziliz, deux abstention (M. Julien Ollivier Henry, Mme Charousset Annick)

VALIDE la cession de la parcelle n°78 B 1010 à M. Jean-Pierre Wexsteen pour un montant de 63 000 € (frais d'agence inclus), 56 000 € net vendeur.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les pièces à intervenir

Fait à la Roche-Jaudy
le 25/09/2026

Le secrétaire de séance
Romain GAREL

Le Maire
Jean-Louis EVEN

MAIRIE LA ROCHE JAUDY
CÔTES D'ARMOR